

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN SEINE NORMANDIE

10-12 RUE DU CAPITAINE MENARD

75732 PARIS CÉDEX 15 - TÉL 575.62.26

DÉTERMINATION DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION
DES CAPTAGES AEP DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE

FONTENAY SOUS FOURONNES

Les Prés tardifs

GA 84/08 BOU

G. BILLARD
J.C. FORTE

434-4X-0005

AVRIL 1984

BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES



SERVICE GÉOLOGIQUE
RÉGIONAL
BOURGOGNE

32 Boulevard Maréchal Joffre - 21100 DIJON

Tél. (80) 72.42.31

Télex : BRGMDIJ 350443F

Date de la reconnaissance sur le terrain : 06/03/84

A ÉTUDE D'ENVIRONNEMENT**I - SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE DU CAPTAGE****11) SITUATION GEOGRAPHIQUE**

Commune d'implantation du captage : Fontenay sous Fouronnes

Lieu dit : Les Prés tardifs

Parcelle cadastrale : Section D5 - parcelle n° 723

Distance à l'agglomération et orientation : 0,3 km au NW

Nature du captage :

- puits ☒
- forage ☐
- source captée ☐

Appellation courante du captage : puits du syndicat

Carte géologique : Courson les carrières

- n° : 434

- huitième : 4

Indice B.R.G.M. : 434-4X-0005

Coordonnées Lambert :

- X = 694,49

- Y = 291,72

Altitude du sol : Z = 173 (EPD)

Champ captant :

- ouvrage unique ☒
- plusieurs ouvrages ☐ - nombre :
- prélèvement annuel en 1983 : Fontenay sous Fouronnes 4000 m³
Fouronnes 9000 m³) 13 000 m³

12) SITUATION ADMINISTRATIVERapport du géologue agréé G. BILLARD ☒Rapport du conseil départemental d'hygiène ☒Arrêté de déclaration d'utilité publique ☐Autres : R. ABRARD ☒

Date

11/04/84

08/07/55 - 20/03/6

19/10/35

ANNEXE : Plan de situation au 1/25.000 ☒

II - SITUATION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DE L'A.E.P.

Organisme responsable - Nom et adresse :

- Commune ☐ Mairie de Fontenay sous Fouronnes 89660 CHATEL CENSOIR
- Syndicat ☒

Mode de gestion de l'A.E.P. :

- régie municipale ☒
- affermage ☐
- concession ☐

Nom et adresse du service gestionnaire :

Mairie de Fontenay sous Fouronnes - 89660 CHATEL CENSOIR

Nombre de communes desservies par le captage : 2

Organisation de l'A.E.P. en plusieurs réseaux : oui ☒ réseau Fontenay
non ☐ réseau Fouronnes

Nom du réseau desservi par le captage ☐
le champ captant ☐

Communes desservies par le réseau, avec leur nombre d'habitants ☐
d'abonnés ☒

- Fouronnes 108 abonnés
- Fontenay 73 abonnés
-
-
-
-

Autres champs captants d'A.E.P. d dans le réseau R ☐
hors du réseau HR ☐

R ou HR	en service	aban- donné	Commune d'implantation	Nombre d'ouvrages	prélèvement annuel en 19
	☐	☐			
	☐	☐			
	☐	☐			
	☐	☐			
	☐	☐			

- Réservoirs semi enterrés ☒

- Châteaux d'eau ☐

- nombre : Fontenay = 1

Fouronnes = 2

- capacité (m3) : 2 x 50 m3

150 m3 - 100 m3

Historique de l'A.E.P. : oui ☐
non ☒

ANNEXE : Historique de l'alimentation en eau potable du réseau ☐

III - CARACTERISTIQUES DU SITE AQUIFERE

Nature du site

vallée	☐	plaine	☐
vallée sèche	☒	coteau	☐
thalweg	☐	plateau	☐

Aquifère capté et étage géologique

alluvions	☐
craie	☐
sables albiens	☐
calcaire Oxfordien supérieur	☒
arène granitique	☐

Terrain de couverture

nature : terre limoneuse à cailloutis calcaires
épaisseur : quelques mètres

Substratum

nature calcaire
atteint : oui ☒
non ☐

Profondeur du niveau d'eau sous le sol et date de la mesure

3,05 m le 06/03/84

Température de l'eau et date de la mesure

10°1 le 06/03/84

Essai de débit

03/11/35 = 21 m3/h
réalisé : oui ☒ 06/06/36 = 15 m3/h
non ☐ 24/09/53 = 18 m3/h

valeur de la transmissivité : m2/s

Qualité de l'eau - Observations particulières

Eléments dont la teneur présente une anomalie (variabilité et (ou) excès)
(avec valeurs extrêmes)

Bonne qualité physico-chimique. Légères pollutions bactériennes
épisodiques

ANNEXE : Coupe géologique ☐
Coupe lithologique ☐
Coupe stratigraphique ☐
Tableau d'essai de débit ☐

Courbe interprétative de l'essai ☐
Tableau d'analyse de type I ☐
Tableau d'analyse de type II ☒

IV1 - OUVRAGE

Type d'ouvrage

puits ☒ buses béton - fermeture par couvercle métallique
 forage ☐
 source captée ☐

Date d'exécution : 1935
 de mise en service : adduction d'eau en 1961

Profondeur : 5,40 m / sol margelle 0,80 m

Diamètre en tête : 1 m
 en fond : 1 m

Groupes d'exhaure dans l'ouvrage :

Nombre	Fouronnes ☒ 2	Fontenay ☒ 2
Nature	Pompes axe vertical	Pompes à pistons Mengin
Débit (m3/h)	GRUNDFOS 7	3,5
HMT (m)	120	35

Compteur d'eau sur la sortie des groupes : oui ☒
 non ☐

Régime d'exploitation

Débit d'exhaure (m3/h) : 10,5 m3/h
 Volume d'exhaure en 1983 : 13000 m3 environ
 Débit maximal d'exhaure en 1983 : Fouronnes 50 m3/j Fontenay 20 m3/j
 Débit minimal d'exhaure en 1983 : 25 m3/j 10 m3/j période : estivale hivernale

IV2 - STATION

Station de refoulement après les groupes d'exhaure : oui ☐
 non ☒

Station de traitement de l'eau

Stérilisation ☒ Floculation et filtration ☐
 Chlore gazeux ☐ chlorure ferrique ☐
 eau de javel ☒ carbonate ☐
 autres ☐ filtre à sable ☐
 point d'injection : déversement autres ☐
 dans le puits

ANNEXE : Coupe technique ☐
 Tableau d'analyse de l'eau de type I ☐
 Tableau d'analyse de l'eau de type II ☒

V - ETAT DE L'ENVIRONNEMENT

1 - Immédiat (parcelle cloturée)

- périmètre clôturé en bon état

2 - Rapproché (250 m autour du captage)

- prés et quelques cultures dans la vallée
- bois et cultures sur les coteaux
- route D 165 à une dizaine de mètres à l'Est
- premières habitations de Fontenay à environ 60 m au SSE (en aval)

3 - Eloigné (1 km autour du captage)

- Bois et quelques cultures

4 - Constats de pollution observée au captage depuis sa création

ANNEXES : Croquis côté de la parcelle cloturée

Plan parcellaire au 1/2000

Plan de situation au 1/25 000

☐

☒

☒

GÉOLOGIE

Le secteur de Fontenay sous Fouronnes est constitué par un puissant ensemble de calcaires et marnes d'âge oxfordien supérieur et kimméridgien inférieur. Les bancs montrent un faible pendage général en direction du NW.

Quelques lambeaux de formations limoneuses ou cryoclastiques (arènes) se rencontrent en placages sur les terrains précédents.

La région est affectée par une tectonique cassante. Les accidents majeurs sont orientés NNW-SSE à NE-SW et sub EW.

Les circulations d'eaux souterraines se font le plus souvent suivant des réseaux karstiques, en liaison avec la tectonique cassante. Des émergences se manifestent dans les vallées, au toit de niveaux marneux.

En 1962, des expériences de coloration ont été faites à Fontenay sous Fouronnes. Le colorant fut retrouvé dans la vallée de l'Yonne en amont de Bazarnes et à Trucy sur Yonne.

Dans les environs du puits du syndicat, l'écoulement des eaux souterraines se fait en direction du SE.

PERIMETRES DE PROTECTION

Périmètre de protection immédiate (cf. carte II₁)

Il sera constitué par le périmètre actuellement clôturé.

A l'intérieur de ce périmètre, seules sont autorisées les activités en relation avec l'exploitation du captage.

Périmètre de protection rapprochée (cf. cartes II₁ - II₂)

Il s'étendra approximativement entre 140 et 200 m autour du captage.

Les réglementations afférentes à ce périmètre sont notifiées dans le tableau des prescriptions joint en annexe n° 6.

L'épandage de produits fertilisants et de produits de traitement des cultures est toléré. Il devra toutefois être limité aux stricts besoins des cultures. En matière d'assainissement, les habitations situées à l'intérieur de ce périmètre devront être équipées en conformité avec le règlement sanitaire départemental.

Périmètre de protection éloignée (cf. carte I)

Il est défini par la portion la plus vulnérable du bassin d'alimentation présumé du captage. Les réglementations afférentes à ce périmètre sont notifiées dans le tableau des prescriptions joint en annexe n° 6.

Sous ces conditions spéciales et celles générales citées dans le décret n° 67-1093 du 15/12/67 et la circulaire du 10/12/68, je donne un avis favorable à la poursuite de l'exploitation du puits du Syndicat pour l'alimentation en eau potable publique des communes de Fouronnes et Fontenay sous Fouronnes.

à DIJON, le 11 Avril 1984

G. BILLARD



STATION AGRONOMIQUE DE L'YONNE

Allée Turenne

89000 AUXERRE

Téléphone (86) 52.23.90

LABORATOIRE DE CONTROLE DES EAUX

ANALYSES PHYSICO - CHIMIQUES, DE TYPE II,
ET BACTERIOLOGIQUES REALISEES, DANS LE CADRE
DU RESEAU DE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX
DU DEPARTEMENT, PAR LA D. D. A. S. S.

Dossier n° : 434-4X-0005

Commune d'implantation :

Fontenay sous Fouronne
canton communalCHLORE
RESTANT
(mg/l)

N.B. : Cette feuille d'analyse
d'eau de la station agronomique de
l'Yonne a été adaptée aux besoins
de l'étude d'environnement.

CHLORE
RESTANT
(mg/l)

Date.....

KAMEN PHYSICO-CHIMIQUE

Température de l'eau (en ° C).....

Turbidité (gouttes de mastic)

Résistivité (en ohms/cm à 20 °C)

pH (à 20 °C) { Avant

Après

Alcalinité (en CaO : mg/l) { Avant

Après

Ammoniacale (en NH₃ : mg/l)Nitrates (en NO₃ : mg/l)Nitrites (en NO₂ : mg/l)

Chlorures (en Cl : mg/l)

Oxygène cédé par KMnO₄

milieu alcalin, à chaud en 10 mn (en O : mg/l) ..

Dureté totale (degré français)

Dureté alcalimétrique complet (T.A.C., degré français)

Sulfates (en SO₄ : mg/l)

Fer (en Fe : mg/l)

KAMEN BACTÉRIOLOGIQUE

Nombrement total des bactéries (au ml) :

après 24 h, à 37°

après 72 h, à 20-22°

Bactéries (dans 100 ml)

Membranes filtrantes, à 37° (I. M. V. I. C.)

Escherichia coli (dans 100 ml)

Membranes filtrantes, à 44° (I. M. V. I. C.)

Staphylocoques fécaux (dans 100 ml)

(milieux ROTHE et LITSKY)

Sulfidogènes Sulfito-réducteurs (dans 100 ml)

Observations particulières :

analyse du 6.06.36

oxygène cédé par KMnO₄ (en O : mg/l) = 0,7NH₄ (en NH₄ : mg/l) = 0NO₂ (en NO₂ : mg/l) = 0NO₃ (en NO₃ : mg/l) = 2

Na Cl

(en Na Cl : mg/l) = 11,7

SO₃(en SO₃ : mg/l) = 3,4

Fe

(en Fe : mg/l) = 0

TH

(d° français) = 22

PERIMETRES DE PROTECTION

Réglementation et tableau des prescriptions

En application de l'article 7 de la loi n° 64 - 1245 du 16/12/1964, du décret n° 67 - 1093 du 15/12/1967 et de la circulaire d'application du 16/12/1968.

- 1 - A l'intérieur du périmètre de protection immédiate : sont interdits tous dépôts, installations ou activités autres que ceux strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau.
- 2 - A l'intérieur des périmètres de protection rapprochée et éloignée : sont interdites, réglementées ou autorisées, conformément au tableau, les activités suivantes :

DEFINITION DES ACTIVITES	X	(A = interdites B = réglementées)	(ni interdites ni réglementées)	Périmètre rapproché		Périmètre éloigné	
				activités existantes	activités futures	activités existantes	activités futures
				A	B	B	B
1 - Le forage de puits					X		X
2 - Les puits filtrants pour évacuation d'eaux usées ou même d'eaux pluviales					X		X
3 - L'ouverture et l'exploitation de carrières ou de gravières					X		X
4 - L'ouverture d'excavations, autres que carrières (à ciel ouvert)					X		X
5 - Le remblaiement des excavations ou des carrières existantes					X		X
6 - L'installation de dépôts d'ordures ménagères, d'immondices, de détritus, de produits radioactifs et de tous les produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux					X		X
7 - L'implantation d'ouvrages de transport des eaux usées d'origine domestique ou industrielle, qu'elles soient brutes ou épurées					X		X
8 - L'implantation de canalisations d'hydrocarbures liquides ou de tous autres produits liquides ou gazeux susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité des eaux					X		X
9 - Les installations de stockage d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature					X		X
10 - L'établissement de toutes constructions superficielles ou souterraines, même provisoires autres que celles strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau					X		X
11 - L'épandage ou l'infiltration des lisiers et d'eaux usées d'origine industrielle et des matières de vidanges					X		X
12 - L'épandage ou infiltration des eaux usées ménagères et des eaux vannes à l'exception des matières de vidanges					X		X
13 - Le stockage de matières fermentescibles destinées à l'alimentation du bétail					X		X
14 - Le stockage du fumier, engrais organiques ou chimiques et de tous produits ou substances destinés à la fertilisation des sols ou à la lutte contre les ennemis des cultures					X		X
15 - L'épandage du fumier, engrais organiques ou chimiques destinés à la fertilisation des sols					toléré		+
16 - L'épandage de tous produits ou substances destinées à la lutte contre les ennemis des cultures					toléré		+
17 - L'établissement d'étables ou de stabulations libres					X		X
18 - Le pacage des animaux					toléré		+
19 - L'installation d'abreuvoirs ou d'abris destinés au bétail					X		X
20 - Le défrichement					X		X
21 - La création d'étangs					X		X
22 - Le camping (même sauvage) et le stationnement de caravanes					X		X
23 - La construction ou la modification des voies de communication ainsi que leurs conditions d'utilisation						X	X

La commune veillera à l'application des prescriptions énoncées. En outre, peuvent être interdits ou réglementés et doivent, de ce fait, être déclarés à la Direction Départementale de l'Agriculture, toutes activités ou tous faits susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité de l'eau.

NB : Cet inventaire des activités interdites et réglementées sera annexé au rapport détaillé.

G. Billard

Mial

DATE : 11 Avril 1984

Le géologue agréé en matière d'eau et d'hygiène publique pour le département de l'Yonne

DOSSIER N° : 434-4X-0005

COMMUNE D'IMPLANTATION : Fontenay sous Fouronnes
Puits du Syndicat

LISTE DES PARCELLES CONCERNEES PAR LES
PERIMETRES DE PROTECTION IMMEDIATE ET RAPPROCHEE

Périmètre de protection immédiate

Section D5 - parcelles n° 721 à 724

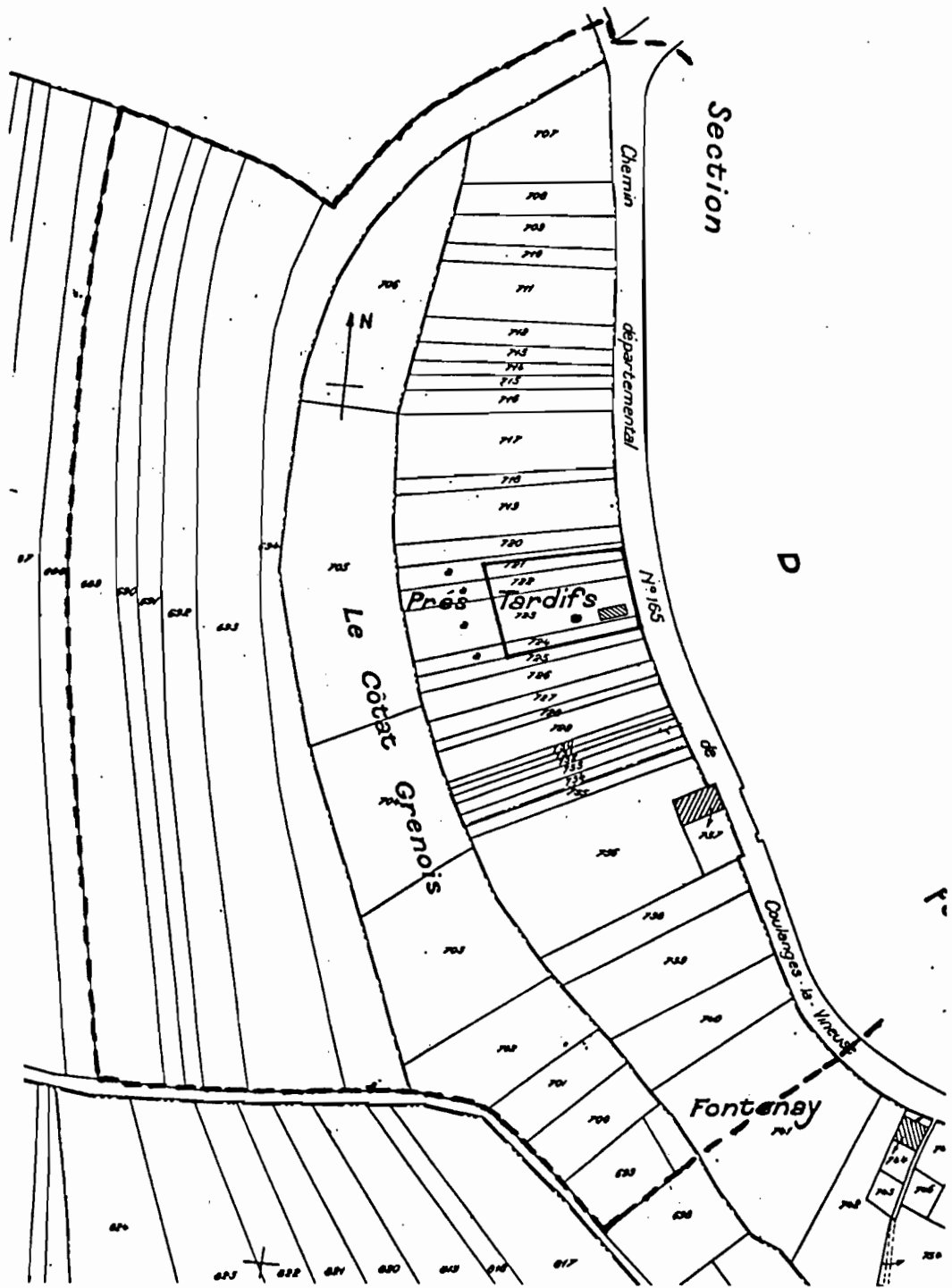
Périmètre de protection rapprochée

Section D4 - parcelles n° 369 à 373 - 376 - 377 - 380 - 381 - 548 à 554
558 à 560 - 566 - 613 à 627

Section D5 - parcelles n° 689 à 694 - 698 à 741

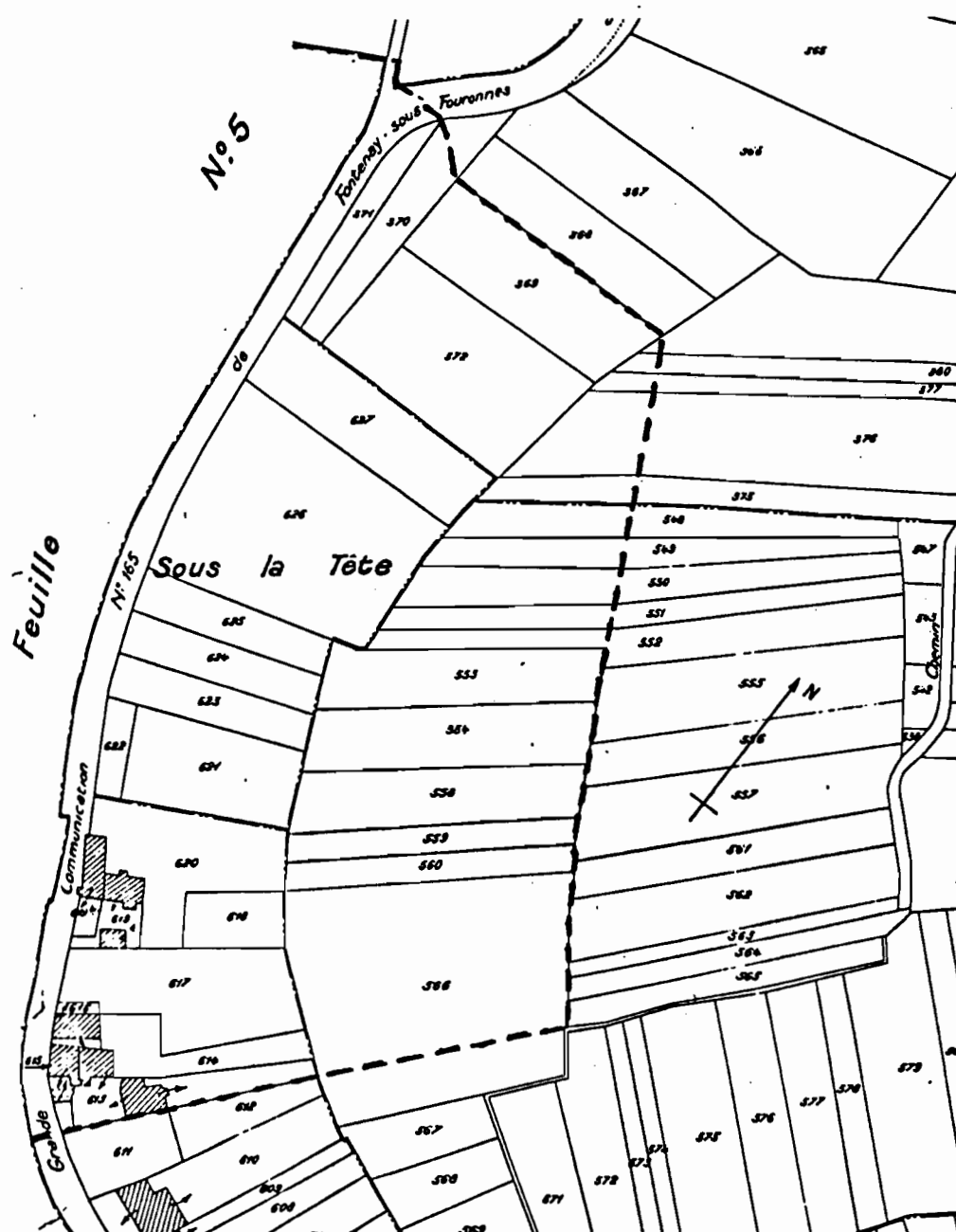
Puits du Syndicat

EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL
SECTION D5
Echelle 1/2 000



— Périmètre de protection
immédiate

- - - Périmètre de protection rapprochée



--- Périmètre de protection rapprochée